



Communiqué de presse

Date: 23 mai 2023

Surveillance du marché 2022

Augmentation du nombre d'appareils électriques non conformes sur le marché

Parmi le matériel électrique contrôlé par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2022, 15% présentait des défauts. 94 interdictions de vente ont dû être prononcées. En outre, 13 rappels et alertes de sécurité concernant des appareils électriques ont été publiés.

La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26). Les appareils électriques à usage domestique ainsi que ceux destinés aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité.

1375 produits ont été répertoriés sur Internet et lors de contrôles sur place dans les points de vente afin d'être contrôlés. D'autres contrôles ont été réalisés directement auprès des fabricants, lors de contrôles de vérification et à la suite d'annonces reçues de la part de particuliers ou de spécialistes du domaine électrique.

Au total, 210 produits présentaient des défauts formels ou techniques, soit 15% de tout le matériel électrique contrôlé. 123 de ces produits présentaient des défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de dégagement de fumée ou d'incendie.

S'il existe un danger pour l'utilisateur ou si les preuves de conformité font défaut ou sont incomplètes, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le marché d'un produit. Au cours de l'année de référence, 94 interdictions de vente ont été prononcées pour les raisons susmentionnées. Des contrôles ciblés ont révélé qu'il s'agissait de différents types d'appareils ménagers et de bureau, de luminaires LED, de chargeurs, de banques d'alimentation et de batteries domestiques. Divers produits destinés à un usage professionnel en zones à risque d'explosion (zones ATEX) dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat ont été interdits. De



plus, de nombreux appareils électriques équipés de fiches étrangères non conformes ont de nouveau été concernés par une interdiction de vente.

La remise d'appareils électriques équipés de fiches étrangères (notamment fiches Schuko) est en principe interdite en Suisse car des parties conductrices risquent d'être touchées au moment où l'on essaie d'introduire la fiche dans la prise ou lors de fausses manipulations de la fiche. En outre, de telles fiches peuvent subir une surcharge en cours d'utilisation et déclencher ainsi un incendie. Il est recommandé aux consommatrices et aux consommateurs de refuser ces appareils au point de vente. Ces personnes ont également la possibilité d'en informer l'ESTI au moyen du formulaire de contact disponible à l'adresse www.esti.admin.ch.

Dans 41 cas, les acteurs économiques en Suisse ont eux-mêmes retiré du marché les produits défectueux, en collaboration avec l'ESTI. Dans 13 cas, ces rappels ou alertes de sécurité ont par ailleurs été publiés sur les canaux de communication du Bureau fédéral de la consommation BFC à l'adresse www.konsum.admin.ch ou www.recallswiss.admin.ch. Il s'agissait d'adaptateurs de voyage, de dispositifs anti-insectes, de modules photovoltaïques, de déshydrateurs, de diverses luminaires LED, de divers batteries au lithium et de chargeurs de voyage.

En raison des avancées rapides de la technologie, l'ESTI a reçu beaucoup de questions de la part de fabricants, de commerçants et de particuliers concernant les bornes et câbles de chargement pour l'électromobilité, les composants d'installations photovoltaïques (onduleurs, modules photovoltaïques, unités de raccordement au réseau, etc.), les installations photovoltaïques Plug & Play d'une puissance de 600W max. prêtes à brancher, les banques d'alimentation et les batteries domestiques pour le logement et la sphère privée ainsi que le nouveau système de raccordement domestique suisse en milieu humide IP55.

Nos conseils: prudence lors de l'achat sur des plateformes en ligne et sites web non européens sans adresse suisse joignable de l'exploitant. Les risques et dangers émanant de l'appareil relèvent alors de votre responsabilité. Et attention aux bonnes affaires. Les appareils proposés sont souvent de piètre qualité et contrôlés de manière lacunaire. Ils sont ou peuvent devenir dangereux en cas d'utilisation prolongée en raison de leurs composants électriques de moindre qualité et d'une conception rudimentaire. Ces problèmes sont à peine décelables à l'œil nu pour les consommatrices et consommateurs.

Lors de l'achat d'un appareil électrique, les consommateurs et consommatrices peuvent s'assurer que l'appareil est équipé d'une prise électrique suisse conforme, que le service client est compétent et joignable, que le mode d'emploi est compréhensible et le cas échéant qu'un label de contrôle est apposé sur l'appareil. Le signe de sécurité  de l'ESTI, qui est facultatif, est un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils certifiés par le signe de sécurité  est publiée à l'adresse www.esti.admin.ch. Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommatrices et consommateurs.

Adresse pour informations complémentaires:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI

Surveillance du marché

Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf

Renseignements: 058 595 18 31, Peter Fluri

mub.bs.info@esti.ch

www.esti.admin.ch



Signe de sécurité

Annexe:

Surveillance du marché 2022 (diagrammes du matériel contrôlé, matériel défectueux)

Surveillance du marché 2022 – Matériel électrique à basse tension selon l'OMBT

